



Section départementale de Savoie Force Ouvrière – UD-FO Savoie

3, rue Ronde B P 50 423 – 73 004 Chambéry cedex - email : foenseignement73@laposte.net

Le bureau départemental du snFOlc, réuni à l'UD-FO de Savoie le **mercredi 18 avril 2018**, a pris connaissance du courrier de l'équipe du CIO de Chambéry adressé aux chefs d'établissements le 6 avril 2018. Dans ce courrier, nos collègues indiquent que *« sans aucune concertation, ni justification, il a été annoncé la fermeture des 390 CIO et la bascule des délégations régionales de l'ONISEP aux régions. La disparition des presque 400 CIO du territoire national marquera « la fin de la liberté de choisir son avenir professionnel ».*

Compte tenu de la gravité de la situation, le snFOlc73 apporte son soutien total à l'équipe du CIO de Chambéry.

Dès le 17 janvier 2018, le SN-FO-LC, dans un communiqué national, avait averti solennellement les personnels : *« Alerte rouge : le gouvernement envisage le transfert des personnels de l'orientation aux régions ! »*. Il s'était alors adressé au ministre pour lui demander le maintien des Psy-EN EDO dans l'Education nationale avec leur statut, leurs droits.

Aujourd'hui, l'avenir des personnels de l'orientation est gravement mis en cause.

Le ministère prévoit la fermeture de tous les CIO *« à plus ou moins long terme »*, comme il l'a expliqué le 23 mars 2017 à une délégation FNEC-FP FO et SN-FO-LC. Dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle, le gouvernement a répondu positivement aux Régions : celles-ci auraient la mission d'information à l'orientation dans les établissements scolaires, collèges et lycées.

Le gouvernement confirme le démantèlement de l'ONISEP avec le transfert des DRONISEP aux régions, accentuant la territorialisation de l'orientation et favorisant dans certains cas sa privatisation.

Il est évident que ces projets s'articulent avec la loi ORE d'accès à l'enseignement supérieur, le nouveau « parcours » des élèves (*dit "ParcourSup"*), le transfert d'une partie des attributions des conseillers psychologues aux enseignants comme c'est déjà le cas avec la création d'un deuxième professeur principal dans les classes de terminale (*décret du 1^{er} décembre 2017*), l'orientation inscrite à l'emploi du temps des élèves et faite par tout le monde dans le cadre de la réforme Blanquer du baccalauréat et du lycée.

Les contre-réformes dans l'Education nationale sont totalement cohérentes avec l'éviction des personnels et du service d'orientation de l'Education Nationale puisqu'il s'agit de faire faire la sélection par les enseignants (*). Les projets d'arrêté sur le nouveau lycée prévoient bien que *« l'éducation au choix de l'orientation »* implique l'intervention des professeurs de la classe, des professeurs documentalistes, des psychologues de l'Education nationale et des personnes et organismes invités par l'établissement ou mandatés par le conseil régional.

Si l'orientation n'est plus à faire dans les CIO, les 3 700 personnels des CIO sont en danger de mobilité «volontaire». C'est ce que prévoient le ministre de l'action et des comptes publics et le Premier ministre dans son nouveau contrat social avec les agents de la fonction publique.

La FNEC FP FO demande au ministre le maintien des Psy-EN dans l'Education nationale avec leur statut, leurs droits et leurs missions (*vœu FO à la CAPA de l'académie de Rouen le 24 janvier 2018 adopté à l'unanimité*)

Concernant l'apprentissage, les décisions retenues par le gouvernement transfèrent, pour l'essentiel, le pilotage et le financement de l'apprentissage aux branches c'est-à-dire aux patrons. Les choix retenus aboutiraient aussi à concéder au patronat le contenu des formations et des diplômes réduits à des blocs de compétences en lieu et place des titres et diplômes nationaux.

La FNEC FP-FO condamne la méthode du Président de la République et de son gouvernement qui, après avoir licencié du jour au lendemain les contrats aidés, organise désormais un plan de fermeture de tous les CIO, le basculement des personnels des DRONISEP aux régions. Les personnels n'acceptent pas et ils s'organisent.

La FNEC FP-FO dénonce le passage d'un service public national de l'orientation à un service public régional, synonyme d'inégalités entre les territoires et entre les citoyens. Chaque jeune scolarisé doit avoir accès à une information gratuite et personnalisée sur les études et les métiers.

Pour la FNEC FP-FO, le projet de loi organise une territorialisation de l'orientation. Non seulement le maillage territorial des CIO, donc des services publics de proximité disparaît mais le cadre national n'y survit pas puisque les régions ont la possibilité de conclure des conventions de trois ans à titre expérimental.

La FNEC FP-FO exige le retrait du projet de loi «pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

Le corps des psychologues de l'Éducation nationale a été créé le 1er septembre 2017. La FNEC FP-FO s'est opposée à la création de ce nouveau corps où tout le monde y perd. Les faits nous donnent raison. **Le ministère a voulu vendre du rêve aux personnels** : les textes parus le démontrent. Par contre, **les décisions prises relèvent bien du cauchemar** !

FO revendique :

- Tous les ex-COP et DCIO doivent pouvoir avoir un poste en CIO alors que chaque semaine, au BO, la fermeture d'un nouveau CIO est annoncée.
- maintien de tous les CIO et la réouverture de ceux qui ont été fermés s'impose en exigeant, pour les personnels chargés spécifiquement de l'orientation, le maintien de leur mission et de leur statut de fonctionnaire de l'Etat
- Retrait de la loi ORE et des réformes Blanquer du lycée et du baccalauréat
- Retrait du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».
- Alignement des indemnités des Psy-EN du second degré sur celles des Psy-EN du premier degré : indemnité de 2044 € pour tous les Psy-EN
- Non à l'allongement du temps de travail et maintien des congés scolaires
- Tous les Psy-EN avec trois ans d'ancienneté au 11ème échelon doivent obtenir la hors-classe, et non un nombre ridiculement faible
- Non à l'annualisation du temps de travail et aux 1607 heures imposées à tous dans le cadre du nouveau corps

(*) L'ensemble de ces contre-réformes a été soutenu par les syndicats de la CFDT et de l'UNSA qui ont voté « pour » au Conseil Supérieur de l'Education le 12 avril 2018. FO a voté résolument contre.